



BP 43670 • 54097 Nancy cedex  
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21  
Courriel : [info@ant-france.eu](mailto:info@ant-france.eu) – site internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Membre de la Fédération LGBT - Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine

## Communiqué de presse du 16 octobre 2015

***Samedi 17 octobre, 19<sup>ème</sup> édition de l'EXISTRANS :***

### **Nous ne renoncerons ni à nos droits, ni à notre liberté !**

Depuis 1997, les personnes transgenres et intersexes et leurs soutiens font entendre leurs voix afin que l'État français respecte leurs droits, au même titre que le reste de population. Pour cette année 2015 des événements majeurs pour notre communauté ont eu lieu, donnant une couleur particulière à cette marche.

En avril, le parlement du Conseil de l'Europe, a voté la résolution 2048, demandant aux États membres de respecter les droits des personnes transgenres, notamment en leur demandant d'inclure dans leurs législations le respect de l'identité de genre des personnes, mais aussi de leur permettre de modifier leur état civil avec une procédure fondée sur l'autodétermination. En août dernier, au TGI de Tours, un jugement a été rendu demandant à ce que l'état civil d'une personne intersexe porte la mention « sexe neutre ».

Si le gouvernement français respectait réellement les droits humains, ses représentants s'empresseraient de faire évoluer la législation en appliquant la résolution 2048 du Conseil de l'Europe, et permettraient aux personnes intersexes de vivre sans se voir imposer un sexe d'état civil qui ne leur correspond pas et sans leur faire subir des mutilations à leur naissance !

Tel n'est pas le cas ! En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, une proposition de loi (PPL) rétrograde est proposée par le groupe parlementaire PS, texte aux relents transphobes et sexistes, à contre courant de l'histoire, et ne respectant pas la résolution du Conseil de l'Europe. Cette PPL ne répond pas non plus aux demandes de l'ensemble de la population transgenre et de ses soutiens qui réclament le changement d'état civil libre et gratuit en mairie. Pour les députés PS ayant déposé ce texte à l'Assemblée Nationale, les personnes transgenres devront rester sous tutelle, judiciarisées et médicalisées, à la merci d'un procureur de la république seul maître à décider de leur vie. On est bien loin de l'autodétermination de la personne humaine qui devient peu à peu la règle en Europe (et déjà au Danemark, à Malte, en Irlande) et dans le monde (récemment au Québec).

Concernant les droits des personnes intersexes, le message envoyé par la Chancellerie est aussi très clair : le procureur de la république du tribunal de Tours s'oppose au jugement du TGI, et fait appel : la mention du sexe doit rester binaire et non déclarative, quel qu'en soit le coût humain !

Pour l'Association Nationale Transgenre, la marche EXISTRANS du 16 octobre est une fois de plus l'occasion de porter haut et fort nos revendications et de dire aux parlementaires qui veulent décider à notre place de ce qui est bien ou pas pour nos vies que nous ne l'acceptons pas. Et que nous n'acceptons pas leur proposition de loi, la pire qui ait été déposée ces dernières années en Europe !

Unis pour obtenir le changement d'état civil libre et gratuit, nous ne renoncerons ni à nos droits ni à notre liberté.

Pour l'Association Nationale Transgenre,  
Delphine Ravisé-Giard  
Porte-parole

Mail : [porte.parole@ant-france.eu](mailto:porte.parole@ant-france.eu)

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

**Association nationale transgenre**

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345  
SIRET 530 483 734 00030 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)